



Sauleda

GARANTIE DE LA TOILE SEA STAR, DUO, PORT UNE GARANTIE DE 5 ANS

Chez Sauleda nous avons éprouvé la durabilité de la toile et nous voulons partager notre expérience. Après de nombreuses années, les vérifications et les essais réalisés dans de prestigieux laboratoires démontrent que les toiles Sauleda ont une durée de vie supérieure aux années proposées par la garantie.

Mais pour votre tranquillité nous vous offrons jusqu'à 10 ans de garantie pour une exposition normale au soleil et aux agents atmosphériques.

Que couvre la garantie?

La garantie couvre les détériorations anormales de la fibre et de la couleur de la toile; elle est valable à compter de la date d'installation du store.

À partir de quand commence-t-elle à fonctionner?

Cette garantie commence à partir de la date d'installation.

Quel document est-il important de conserver?

Pour pouvoir accéder à la garantie, vous devez conserver la facture de l'installateur.

Que remplace la garantie?

Seul le remplacement de la toile nécessaire pour la restaurer est compris dans la garantie, sans que d'autres concepts soient envisagés.

Qu'est-ce que la garantie ne couvre pas?

Tout autre élément du store qui ne serait pas la toile fabriquée par Sauleda, S.A. comme le système de ferrures, les mécanismes, les suspensions, les structures, etc.

L'installation du store, sa confection et production, son installation et son entretien.

La détérioration de la toile produite par vieillissement et utilisation normale.

Les défauts produits par une mauvaise installation ou un entretien inadapté (nettoyage abrasif).

En particulier, sont exclues de la garantie les accidents, les manipulations sans précaution et les négligences suivantes:

- Entretien insuffisant, ou utilisation de produits ou d'outils inappropriés.

- Utilisation non appropriée de détergents, produits chimiques ou dissolvants, racloirs ou brosses abrasives ou d'autres instruments qui pourraient endommager la toile.
- Conditions climatiques inhabituelles.
- Pollution atmosphérique, utilisation de produits phytosanitaires, excréments d'animaux, fientes d'oiseaux.
- Défauts provenant du montage même, erreurs de manipulation de l'utilisateur.
- Chute d'objets projetés sur la toile, brûlures de cigarettes, pétards, feux de Bengale ou autres, incendie.
- Pose d'objets sur la toile, accidents de la circulation, vandalisme...

Application de la garantie:

Sauleda, S.A. remplacera les tissus endommagés par de nouveaux tissus.

Sauleda, S.A. ne prendra pas en charge les coûts de démontage de l'ancien store, ni les coûts d'installation du nouveau.

On accède à la garantie une fois les expertises nécessaires effectuées dans les termes suivants:

Pendant les 5 premières années, Sauleda, S.A. remplacera gratuitement ou selon la convenance, un tissu endommagé par un nouveau tissu, à l'exclusion de tous les frais, et il ne prendra pas en charge les coûts de démontage de l'ancien store, ni les coûts d'installation du nouveau.

Comment est gérée la réclamation?

15 jours avant l'observation de la détérioration, une lettre recommandée avec accusé de réception devra être envoyée à SAULEDA, S.A. - Département Service Client- Travessera de les Corts, 102 E-08028 BARCELONE (Spain) accompagnée de la facture d'achat.

La toile sera ensuite examinée par les experts de la compagnie d'assurance de SAULEDA, S.A.

La solution en cas de remplacement de la toile ou remboursement du tissu défectueux n'implique pas une prolongation de la garantie pour le tissu remplacé.